temps avocat, il entra dans la magistrature. D'abord substitut, il devint ensuite procureur du roi à Saint-Flour et à Ambert, puis substitut du procureur général à Riom, avocat général à Grenoble, premier avocat général à Bastia. Il remplissait ces dernières fonctions, lorsqu'il demanda et obtint la présidence du tribunal de sa ville natale, où il revint se fixer (1858). Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, M. Bertrand, après s'être démis de ses fonctions de président, posa sa candidature et fut appuyé par les royalistes et les bonapartistes. Il fit une profession de foi des plus vagues, dans laquelle il déclara qu'il était « fermement attaché aux principes d'ordre, de religion et en même temps de liberté, qui rendent les sociétés prospères, » et qu'il donnerait un loyal concours au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Elu sénateur par 186 voix, il est allé siéger à droite dans cette assemblée, et il a constamment voté avec le groupe des anciens partis coalisés contre la République.

* **BERTRAND** (Alexandre-Arthur-Henri), général français. — Devenu colonel en 1858, il fut nommé inspecteur des manufactures d'armes et promu, en 1864, général de brigade. Depuis lors, il a été mis dans la section de réserve, appelé au commandement du prytanée militaire de La Flèche et nommé grand officier de la Légion d'honneur (1874).

* **BERTRAND** (Joseph-Louis-François), mathématicien. — Nommé en 1862 professeur en titre de la chaire de physique générale et mathématique au Collége de France, il a été promu, en 1867, officier de la Légion d'honneur, et il a succédé à Elie de Beaumont, en novembre 1874, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. En juillet 1876, M. Bertrand fit partie de la commission chargée de faire une enquête au sujet des réclamations élevées le 29 juin précédent pendant les compositions du concours d'admission à l'Ecole polytechnique. Des candidats avaient déclaré que le sujet de géométrie était connu de quelques-uns depuis la veille, grâce aux indiscrétions d'un élève de l'établissement des jésuites de la rue des Postes, où le professeur chargé de choisir le sujet de composition était chef des travaux graphiques. A la suite de l'enquête, M. Joseph Bertrand fut chargé par la commission de faire son rapport. Il s'attacha à disculper le professeur chargé de donner le sujet de la composition pour le concours, et qui se trouvait en même temps chef des travaux graphiques à l'institution des jésuites, et termina son rapport en blâmant énergiquement les élèves qui avaient vivement réclamé et cru « trop légèrement, dit-il, et trop vite à une trahison qu'il fallait confondre. » Cette dernière partie du rapport donna lieu à une protestation de la part de quatre membres de la commission d'enquête. Outre les ouvrages de M. Bertrand que nous avons cités, on lui doit : *Arago et sa vie scientifique* (1865, in-8°); *l'Académie des sciences et les académiciens de* 1666 *à* 1793 (1868, in-8°); la *Théorie de la lune d'Aboul-Wefa* (1873, in-4°), etc.

* **BERTRAND** (James), peintre français. — Depuis 1866, ce remarquable artiste a exposé les tableaux suivants : la *Mort de Sapho*, *Idylle* (1867); la *Sérénade*, les *Curieuses* (1868); la *Petite curieuse* et la *Mort de Virginie* (1869), ce dernier tableau, dont le succès fut très-grand, fait aujourd'hui partie du musée du Luxembourg; *Marguerite*, *Mort de Manon Lescaut* (1870); *Folie d'Ophélie*, *Mort d'Ophélie* (1872); *Cendrillon*, qui appartient au musée de Caen, *Idylle* (1873); *Roméo et Juliette*, étendus sur la dalle du caveau funèbre et s'embrassant encore dans la mort, *Jeune fille*, achetée par le cercle artistique de Montpellier, *Anuccia* (1874); *Madeleine*, *Connais-toi toi-même*, *Lesbie* (1875); l'*Aurore*, *Marguerite de Faust* (1876); *Echo*, l'*Education de la Vierge* (1877), pour l'église Saint-Louis d'Antin. M. James Bertrand a obtenu pour la troisième fois une médaille au Salon de 1869. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 10 août 1876. Ses figures ont de l'élégance et de la grâce; ses compositions sont ingénieuses, poétiques, parfois même d'un esprit un peu raffiné, comme dans le petit tableau intitulé : *Connais-toi toi-même*. Il peint bien, avec sobriété, sans éclat, dans une gamme de tons harmonieux. M. James Bertrand compte aujourd'hui parmi les peintres les plus estimés.

BERTRAND (François), monomane fameux dans les fastes judiciaires de l'année 1849. Le récit suivant, que nous empruntons à M. Maxime Du Camp, fera connaître la nature étrange de son horrible monomanie.

Il y a vingt-six ans, tous les cimetières de Paris furent en rumeur, et les gardes armés faisaient des rondes nocturnes pour découvrir un être insaisissable que l'on n'apercevait jamais, mais dont le passage laissait des traces aussi épouvantables qu'extraordinaires. Des sépultures étaient violées, et des cadavres étrangement lacérés gisaient au milieu des avenues. Des faits que l'on ne peut raconter firent reculer d'horreur les gardes du cimetière du Sud dans les matinées du 16 novembre et du 12 décembre 1848. Les bruits les plus invraisemblables se répandaient dans Paris; la légende grossissait : les cimetières étaient visités par un vampire invisible qui déterrait les morts et les mangeait. On avait beau redoubler de vigilance, renforcer les gardiens par des agents de police, lâcher des chiens formidables, les hommes n'apercevaient personne, les chiens n'aboyaient pas; cependant, un matin, on trouva onze corps exhumés, dépecés, répandus par morceaux sur une large surface, et jusque parmi les branches des arbres.

Ces monstruosités semblaient s'être concentrées dans le cimetière Montparnasse. On y prépara une façon de machine infernale, composée d'un petit mortier chargé de toutes sortes de projectiles, et à la détente duquel aboutissaient de nombreux fils de fer tendus vers plusieurs directions. Dans la nuit du 15 au 16 mars 1849, la machine fit explosion, et l'on apprit que, le lendemain, un sergent-major d'infanterie, nommé François Bertrand, était entré à l'hôpital du Val-de-Grâce pour se faire soigner de blessures singulières qu'il avait reçues dans la région dorsale; c'était le vampire.

Il eût dû répondre à un tribunal d'aliénistes, et il comparut devant un conseil de guerre le 10 juillet 1849. C'était un fort bon sujet, très-doux, excellent soldat, ayant fait de suffisantes études dans un séminaire. Loin d'essayer de nier, il avoua avec une franchise et une humilité très-sincères. Lorsque sa « frénésie » le prenait, il s'échappait de la caserne, sautait d'un bond pardessus les murs du cimetière; il savait qu'on avait installé une machine infernale; il y courait et « la démantibulait d'un coup de pied »; les chiens s'élançaient vers lui, il marchait contre eux et les chiens se sauvaient.

Il parvenait à cette inexplicable puissance surhumaine qui n'est pas très-rare dans certains cas d'affection nervoso-mentale. Sa force dépassait tout ce que l'on peut imaginer : à l'aide de ses seules mains, il enlevait la terre qui recouvrait le cercueil, brisait celui-ci et déchirait le cadavre, qu'il hachait quelquefois à coups de sabre. Était-ce tout? Non, mais il est des atrocités qu'on doit se refuser à écrire. Ce possédé se sauvait ensuite des lieux de repos qu'il avait souillés, puis se couchait n'importe où, dans un fossé, au bord d'une rivière, sous la neige, sous la pluie, et dormait d'un sommeil cataleptique qui lui permettait de percevoir tout ce qui se faisait autour de lui. A la suite de ces accès, il se sentait « brisé et comme moulu pendant plusieurs jours. » C'était un monomane emporté par des impulsions irrésistibles et fort probablement atteint d'épilepsie larvée. Il fut condamné à un an d'emprisonnement, maximum de la peine édictée par l'article 360 du code pénal.

BERTRAND (Eugène), artiste dramatique français, né à Paris le 15 janvier 1834. Il se destina d'abord à la médecine et fit des études dans ce but jusqu'à l'âge de vingt ans. Se sentant alors des dispositions pour la carrière dramatique, il entra au Conservatoire, où il suivit les cours de Provost. Ses débuts eurent lieu modestement au théâtre des Jeunes-Artistes, rue de la Tour-d'Auvergne, et il y joua pendant plusieurs années. De là il passa à l'Odéon, dont il ne fut que peu de temps le pensionnaire.

En 1859, Eugène Bertrand partit pour l'Amérique, qu'il habita six ans, et où il fut d'abord acteur, puis directeur d'un petit théâtre. A son retour de la terre des Yankees, il obtint un engagement au théâtre du Parc, à Bruxelles. Il ne tarda pas à quitter cette petite scène et prit la direction des deux théâtres de Lille, qu'il abandonna au mois de juin 1869 pour revenir à Paris et succéder deux mois plus tard à M. Cogniard, directeur des Variétés.

Depuis quatre ou cinq ans, Eugène Bertrand, sacrifiant au goût du jour, a fait du théâtre des Variétés un véritable Conservatoire d'opérettes. L'affluence du public lui a prouvé qu'il avait eu raison. — Son frère, Ernest BERTRAND, est un des trois directeurs du théâtre du Vaudeville. Les deux autres sont MM. Roger et Raymond Deslandes.

BERTRAND DE GORDON, troubadour du XIIIe siècle. Il était issu d'une ancienne famille du Quercy, et il commença de bonne heure à cultiver la poésie. Ses œuvres sont en partie perdues et l'on n'a de lui qu'un tenson, qu'il composa avec Pierre Ramond. Dans ce dialogue, les deux troubadours se prodiguent alternativement les critiques et les éloges.

BERTRANS (Clerc), trouvère du XIIIe siècle, sur la vie duquel on ne possède aucun détail; on sait seulement que ce nom passe pour celui de l'auteur du roman de *Gérard de Viane* ou *de Vienne*, dont nous avons rendu compte au *Grand Dictionnaire*, roman qui paraît avoir été composé à Bar-sur-Aube, dans la première moitié du XIIIe siècle. M. Em. Bekker en a donné un extrait de 4,060 vers.

BERTRON (Adolphe), dit **le candidat humain**, né à La Flèche en 1804. Ce personnage, qui est peut-être un fou et peut-être un simple mystificateur, s'est fait connaître lors des élections de 1857 et de 1863 en posant sa candidature d'une manière originale. Dans son système politique, il fait table rase de tous les partis, légitimistes, bonapartistes, orléanistes, républicains, conservateurs, radicaux, et n'en reconnaît que deux, les humains et les inhumains. C'est le premier qu'il a naturellement la mission de représenter, et aussi s'intitule-t-il « candidat humain. » En 1857, il posa, à ce titre, sa candidature dans les dix circonscriptions de la Seine, déposa son serment et fit apposer partout de gigantesques affiches ornées de sa photographie; malheureusement, il eut l'idée de distribuer lui-même son prospectus sur la voie publique, sans avoir reçu l'autorisation nécessaire, et fut appréhendé par des agents, rue Dauphine. Il opposa en vain une résistance énergique et fut conduit au poste, puis au Dépôt de la préfecture de police, d'où il ne sortit qu'après les élections; il avait recueilli une dizaine de voix. En 1861, il posa encore sa candidature lors d'une élection partielle à Amiens et obtint une voix. En 1863, de plus grands horizons s'ouvrirent devant lui; il songea que le parti humain pouvait concentrer tous ses votes sur un seul candidat et que tous les autres députés devenaient par cela même inutiles; qu'une Chambre composée d'un seul homme, le député humain, suffisait amplement à tous les besoins de la représentation nationale, et il posa sa candidature dans toute la France, adjurant ses concitoyens de faire ainsi cesser toutes les discordes et compétitions de parti. Il adressa en conséquence son serment, sa circulaire et ses bulletins de vote aux bâtonniers de l'ordre des avocats, aux présidents de chambre des avoués et des notaires de tous les départements, afin que ces pièces fussent par eux déposées entre les mains des préfets. La chose eut lieu partout, sauf dans la Seine-Inférieure, où on négligea le dépôt. M. Bertron fit aussitôt demander un train express pour aller réparer en personne ce regrettable oubli; mais il était trop tard, on était au dimanche matin, et il lui fut démontré qu'aucun train spécial n'aurait assez de vitesse pour le transporter à Rouen avant l'ouverture du scrutin. Il n'y eut donc que dans la Seine-Inférieure que ses bulletins ne purent être comptés. Partout le candidat humain recueillit un certain nombre de voix; rien qu'à Paris il en eut une centaine, et un second tour ayant eu lieu dans la 6e circonscription, où il avait eu 8 voix, il en obtint 28 à cette seconde épreuve.

M. Bertron a encore fait parler de lui en 1876, en intentant un procès en diffamation à l'*Evénement*, qui l'avait traité d'« aliéné ». Il demandait modestement, pour tous dommages-intérêts, l'insertion du jugement dans cent journaux de Paris, à son choix, et dans un journal de chaque arrondissement de tous les départements de la France. Le tribunal, en le déboutant de sa demande, a semblé reconnaître qu'on avait le droit de ne pas le prendre au sérieux. Cet excentrique personnage est riche, et il est possible qu'au fond ce soit un excellent homme. Il habite à Fontenay-aux-Roses une très-belle propriété en dehors de laquelle il a fait garnir les murs d'espaliers où végètent les fruits les plus savoureux, les poires les plus appétissantes, et qu'il a fait disposer ainsi pour que les passants et les pauvres de la commune pussent les cueillir.

* **BERTRY**, bourg de France (Nord), cant. et à 4 kilom. de Clary, arrond. et à 21 kilom. de Cambrai; pop. aggl., 2,998 hab. — pop. tot., 3,010 hab. Traces de constructions romaines.

BERTUCCI (Jacques), peintre italien de la première moitié du XVIe siècle, qu'on a souvent appelé aussi **Jacopone di Faenza**. Parmi ses meilleurs tableaux, on cite une *Vierge*, qu'il peignit pour les dominicains de Faenza et qui est datée de 1532.

BERTUCHIE s. f. (bèr-tu-chî). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées. Syn. de DENTELLE ou de GARDÉNIE.

BÉRUTH, femme d'Hypsistus et mère d'Uranus (le ciel) et de Ghè (la terre), dans la mythologie phénicienne. (Sanchoniaton.)

* **BERVILLE** (Saint-Albin), magistrat français. — Il est mort à Paris en 1868.

Berwick (MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE), publiés en 1778 par le duc de Fitz-James, son petit-fils, et revus par l'abbé Hook. Cette relation commence à l'année 1670 et s'arrête à l'année 1716. Les *Mémoires* de Berwick sont plutôt militaires que politiques; cependant on y trouve des documents précieux sur les principaux événements de l'époque. Les premières parties sont consacrées au récit de ses campagnes en Hongrie; viennent ensuite ses campagnes en Angleterre et en Irlande contre les troupes du prince d'Orange, et on le voit à l'âge de vingt ans chargé seul de la conduite des affaires du roi Jacques, son père, retiré en France après la bataille de la Boyne. Entré au service de Louis XIV, il raconte les différentes batailles où il s'est trouvé jusqu'au traité de Ryswick et ses voyages jusqu'à la guerre de Succession. A dater de 1702, sa relation acquiert un nouveau degré d'intérêt, non-seulement par l'importance des événements, mais parce que son récit suit régulièrement la marche des faits. Dans le tableau qu'il trace des campagnes et des opérations de la guerre de Succession, le maréchal présente toujours les choses avec netteté et évite les détails fastidieux. Tant qu'il est sous les ordres d'autres généraux, il s'exprime franchement sur leurs opérations; quand il commande en chef, il explique ses plans, les difficultés qu'il a à vaincre, les ressources dont il peut disposer et les moyens qu'il emploie pour arriver à son but. Partout on remarque la justesse de son coup d'œil, la sagesse de ses combinaisons. Etranger à toute espèce d'intrigue, ne connaissant que ses devoirs, il traite sans ménagement dans ses *Mémoires* les officiers et les généraux qui se laissent guider par des vues d'intérêt personnel, ou qui ne font pas tout ce que les circonstances leur permettent de faire. Il juge avec sévérité, mais avec probité, le duc de Vendôme et quelques autres capitaines distingués de son temps. On reconnaît qu'il ne blâme que ce qui lui paraît véritablement répréhensible, et qu'il ne cherche ni à rabaisser ses rivaux, ni à se faire valoir à leurs dépens. En parlant des *Mémoires* du maréchal, Montesquieu s'exprime ainsi : « M. le maréchal de Berwick a écrit ses *Mémoires*, et à cet égard, ce que j'ai dit dans l'*Esprit des lois* sur la relation d'Hannon, je puis le dire ici : c'est un beau morceau de l'antiquité que la relation d'Hannon; le même homme qui a exécuté a écrit. Il ne met aucune ostentation dans ses récits; les grands hommes écrivent leurs actions avec simplicité, parce qu'ils sont plus glorieux de ce qu'ils ont fait que de ce qu'ils ont dit. »

Si le duc de Berwick ne donne point aux faits qu'il raconte un air de merveilleux, il supplée au prestige de la mise en scène par des remarques judicieuses qui instruisent le lecteur des circonstances d'où sont sortis les grands événements et qui avertissent les militaires de la suite des moindres fautes. Il faut admirer la justice qu'il rend aux qualités d'un ennemi qui l'avait chassé de sa patrie, usurpateur de la couronne paternelle, et qui, en mourant, fit mettre à prix la tête de l'héritier présomptif du trône. L'impartialité se fait surtout remarquer quand il est question de lui. Ses actions les plus brillantes, les expéditions où il montra un si grand talent militaire, les événements politiques où sa prudence et ses lumières intervinrent avec tant de poids, sont racontés en quelque sorte d'une manière négative; il faut quelquefois être en garde contre sa modestie, pour bien apprécier l'importance de ce que le narrateur a fait. Quand il parle des campagnes où deux fois il sauva l'Espagne et de celles où il défendit les frontières du Dauphiné et de la Provence, on croit d'abord que c'était la chose du monde la plus facile; on ne s'aperçoit que par réflexion de ce qu'elles supposent d'étendue dans les vues, de justesse dans les combinaisons. Toujours attentif à rendre justice aux talents des autres, il semble qu'il n'y ait que les siens qu'il néglige de faire valoir. Les *Mémoires* de Berwick présentent les faits sous un point de vue différent de celui des historiens du siècle passé. Ils contiennent des anecdotes utiles et nullement frivoles. La relation écrite par le maréchal s'arrête à l'année 1711; la suite, jusqu'en 1736, est une continuation abrégée faite par l'abbé Hook, sur ses lettres et sur sa correspondance avec les ministres.

* **BÉRYL** s. m. — Nous rétablissons ici un passage de l'article encyclopédique, où, dans nos premiers tirages, sont inexactement cités des vers de Juvénal et de Properce :

« C'est à cette dernière (la topaze) que Juvénal fait allusion dans la Ve satire, v. 38 et suivant.

. . . . . . *Et inæquales beryllo*
Virro tenet phialas;

» On trouve aussi dans Properce la mention suivante du béryl :

Et solitum digito beryllon adederat ignis. »

BÉRYTE ou **BÉRYTUS**, ville de l'ancienne Phénicie. Elle était située au bord de la mer et elle fut détruite en 140 av. J.-C. Mais les Romains la rebâtirent plus tard et lui donnèrent le nom de *Julia Augusta Felix*. On voit aujourd'hui ses ruines près de Beyrouth.

BERZE ou **BERSIL** (Hugues DE), poëte satirique français de la première moitié du XIIIe siècle. Il est connu comme auteur de la *Bible du seignor de Berze*, en 838 vers de huit syllabes, et que l'on trouve à la suite de la *Bible* de Guyot de Provins dans la collection des *Fabliaux* publiée par Méon. V., au tome II du *Grand Dictionnaire*, BIBLE DU SEIGNOR DE BERZE.)

BERZIN s. m. (bèr-zain). Hist. relig. Membre d'une secte de mahométans, qui fut fondée en Perse. Cette secte prétend suivre les rites établis par Abraham. ‖ On dit aussi PERZIN et PURZIN.

BERZSENYI (Daniel), poëte lyrique hongrois, né en 1776, mort en 1836. Il est auteur de poésies dont une première édition parut en 1813, une seconde en 1816. En 1830, l'Académie hongroise lui ouvrit ses portes. Une édition complète de ses œuvres parut à Pesth en 1842.

BÉSA ou **BÉZA**, divinité adorée dans la haute Egypte, particulièrement à Abydos, en Thébaïde. Ce dieu rendait des oracles, transcrits sur des billets cachetés. L'empereur Constance, à qui l'on avait remis plusieurs de ces billets répondant à des demandes sur des choses concernant les destinées de l'empire, fit faire une enquête sévère et emprisonna ou exila un grand nombre de personnes compromises.

BÉSAMONDE, dieu de la classe des Fotoques, dans la mythologie japonaise. V. FOTOQUE, dans ce *Supplément*.

* **BESANÇON**, ville de France (Doubs), ch.-l. du départ., place forte de 1re classe, à 407 kilom. de Paris par le chemin de fer, sur la rive gauche du Doubs, dans une presqu'île formée par cette rivière; pop. aggl., 33,158 hab. — pop. tot., 49,401 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 203 comm., 109,898 hab.

BESCHEN, le second des êtres que Dieu créa avant le monde, dans la doctrine des brahmanes.

BESETHA, une des collines sur lesquelles s'élevait Jérusalem. Elle était au N. du temple.

* **BESKOW** (Bernard VON), poëte et érudit suédois. — Il est mort à Stockholm en 1868.

* **BESLAY** (Charles), ingénieur et homme politique, membre de la Commune. — Pendant le siége de Paris, Charles Beslay prit souvent la parole dans les clubs, et il se fit remarquer par la vivacité de ses attaques contre le gouvernement de la Défense nationale. Il voulut payer de sa personne dans la lutte contre l'ennemi qui prétendait écraser la France, et il s'engagea bravement dans le 23e de ligne; mais son grand âge ne lui permit pas de supporter longtemps les fatigues d'un service actif. Le 26 mars 1871, il fut élu membre de la Commune, dans le VIe arrondissement, par 3,714 voix. Le 29 mars, il fut appelé, comme doyen d'âge, à présider la séance d'ouverture de la nouvelle Assemblée et prononça un discours dont tout le monde remarqua la modération et la sagesse. Après ce discours, il voulut donner sa démission, qui ne fut pas acceptée, et, quelques jours après, on le nomma membre de la commission des finances. Le 11 avril, il fut nommé délégué à la Banque, et, dans ce poste important, il sut se rendre très-utile. Au risque de perdre sa popularité, il ne voulut jamais permettre que la Commune s'immisçât dans l'administration de la Banque ni que la garde nationale fût admise à y faire des perquisitions. Lorsque, le 12 mai, le 208e bataillon voulut en forcer les portes, il s'y opposa avec fermeté; puis il envoya à la Commune une démission motivée, dans laquelle il blâmait les violences commises, et notamment la démolition de la maison de M. Thiers. Sa démission fut encore refusée, et il signala les derniers jours de sa participation aux actes de la Commune par de vains efforts pour empêcher la formation du comité de Salut public et pour sauver l'infortuné Gustave Chaudey. Lorsque les troupes de Versailles furent entrées à Paris, le marquis de Plœuc, sous-gouverneur de la Banque, obtint de M. Thiers qu'on ne fît aucune poursuite contre Charles Beslay, qui ne s'était servi d'un pouvoir dont il avait voulu plusieurs fois se décharger que pour se rendre utile et empêcher le mal. On lui permit de sortir de France, et il se réfugia en Suisse.

BESLAY (François), journaliste, fils du précédent, né à Paris en 1835. Bien que son père fût républicain et libre penseur, il fut élevé dans des idées diamétralement opposées. M. François Beslay étudia le droit, se fit recevoir docteur et exerça la profession d'avocat à Paris. Sous l'Empire, il collabora à la *Revue contemporaine* et à divers recueils qui représentaient alors les opinions des catholiques dits libéraux, le *Correspondant*, la *Revue d'économie chrétienne*, etc. M. Beslay entra ensuite à la rédaction du *Français*, dont il est devenu rédacteur en chef et qui fut, après le renversement de M. Thiers, l'organe officieux du gouvernement de combat. Dans cette feuille, M. Beslay a constamment défendu les idées catholiques et toutes les mesures hostiles à l'établissement de la liberté et de la République. Pour faire vivre ce journal, qui ne comptait qu'un nombre infime d'abonnés, M. de Broglie, alors ministre des affaires étrangères, fit inscrire dans le budget de son ministère une somme importante qui était versée dans la caisse du *Français* en échange d'abonnements à cette feuille. Cette subvention déguisée a été l'objet des plus vives et des plus justes critiques à la Chambre des députés lors de la discussion du budget de 1877. M. Beslay a publié les écrits suivants : *Du style et des formes de la plaidoirie* (1861, in-8°); *Lacordaire, sa vie, ses œuvres* (1862, in-12); *Des actes de commerce, commentaire théorique et pratique des articles* 632 *et* 633 *du code de commerce* (1865, in-8°); *Commentaire théorique, pratique et critique du code de commerce* (1867-1869, in-8°), dont il n'a paru que deux volumes, le premier et le cinquième; *Voyage au pays rouge par un conservateur* (1873, in-12), etc.

BESNIER (N...), inventeur français du XVIIe siècle. Il n'est connu que par la mention d'une ingénieuse machine de sa confection, signalée par le *Journal des savants*. Besnier était alors serrurier à Sablé, dans le Maine. La machine à laquelle il doit de ne pas rester inconnu était une de ces nombreuses tentatives d'aviation sur lesquelles s'essaye depuis plusieurs siècles le génie des inventeurs. Elle consistait en deux bâtons ayant à chaque bout un châssis garni de taffetas, en tout quatre châssis, reliés aux bâtons par des articulations et pouvant servir à jouer le rôle des ailes. Pour s'élever dans l'air l'homme s'adaptait aux bras ces deux bâtons, de façon à avoir deux châssis devant lui et deux derrière; ceux de devant étaient manœuvrés directement à l'aide des mains, et ceux de derrière avec les pieds, à l'aide d'une corde; l'expérimentateur imitait le mouvement diagonal naturel aux quadrupèdes et à l'homme quand ils nagent : la main droite faisait baisser le châssis de l'épaule droite, et le pied gauche le châssis de gauche de derrière; par le mouvement inverse, on faisait mouvoir ensemble l'aile droite de derrière et l'aile gauche de devant. Besnier essaya publiquement son appareil et parvint, en se jetant du haut d'un grenier, à passer par-dessus les maisons voisines et à descendre sans accident à terre à quelque distance. Une seconde expérience fut tentée par un autre individu avec un appareil semblable, et eut le même résultat. Puis on n'entendit plus parler ni de l'inventeur ni de son invention.

BESOMBES DE SAINT-GENIÈS (Pierre-Louis), magistrat et écrivain français, né à Cahors en 1719, mort dans la même ville en 1783. Il fut conseiller à la cour des aides et membre de l'Académie de Montauban. On a de lui : *Transitus animæ revertentis ad jugum sanctum Christi Jesu* (Montauban, 1782, 1787 et 1788, in-12). Cet ouvrage a été traduit en français par Cassagnes de Peyronnec sous le titre de : *Sentiments d'une âme pénitente revenue des erreurs de la philosophie moderne au saint joug de la religion* (Montauban, 1787; Paris, 1789, 2 vol. in-12). On doit aussi à Besombes une traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*

BESON s. m. (be-zon). Ancienne mesure de capacité pour les liquides.

* **BESSAN**, bourg de France (Hérault), canton et à 8 kilom. d'Agde, arrond. et à 8 kilom. de Béziers, sur l'Hérault; pop. aggl., 2,367 hab. — pop. tot., 2,552 hab.

* **BESSARABIE**, province méridionale de la Russie, dont le chef-lieu est Kichenev. — Avant de faire partie intégrante de la Russie, la Bessarabie avait longtemps végété sous la domination turque; la partie S., appelée Boudjak, était surtout peuplée de Tartares-Nogaïs, les Turcs occupant militairement les places fortes d'Akkerman, de Bender et de Chotin. La partie N. et le centre appartenaient à la Moldavie. Le traité de Bucharest céda toute la Bessarabie à la Russie, qui la peupla de colonies d'Allemands, de Bulgares, de Petits-Russes et de Moldo-Valaques. Les populations primitives, Tartares et Cosaques Zaporogues, s'étaient expatriées en grande partie pour rester sous la domination turque. En 1844, la Bessarabie comptait environ 600,000 hab., dont 60,000 Bulgares, 10,000 Allemands et 9,000 tsiganes sédentaires. Les Cosaques-Zaporogues furent rappelés et organisés en colonies militaires, fournissant 1,200 cavaliers, divisés en 2 régiments, sur une population totale de 15,000 hommes, à laquelle il fut accordé de larges immunités, qui bientôt s'étendirent à toute la Bessarabie. Sous le règne d'Alexandre Ier, cette province acquit une haute prospérité; beaucoup de familles russes vinrent s'y établir pour s'y livrer aux travaux agricoles. Mais Nicolas ne suivit pas cette bonne voie; il chercha autant que possible à russifier la province, interdit l'usage de la langue moldo-valaque dans les rapports officiels, imposa partout des fonctionnaires et employés russes, malgré les protestations des habitants, et la prospérité déclina.

A la suite du traité d'Andrinople, la Bessarabie reçut de nouveaux colons, Bulgares et Rouméliotes, compromis dans les événements de la guerre turque, et qui obtinrent de se réfugier sur le territoire russe; ils peuplèrent une centaine de villages, divisés en 10 cantons et ayant pour chef-lieu Bolgrad; cette ville ayant dû être cédée à la Moldavie par suite du traité de Paris en 1856, le chef-lieu devint Komrat. La frontière de la Bessarabie fut en même temps modifiée de ce côté; elle part de la mer Noire, à 1 kilom. à l'E. du lac Bourna-Sola, rejoint la route d'Akkerman qu'elle suit jusqu'au Val de Trajan, passe au S. de Bolgrad, remonte le long de l'Yalpulk jusqu'à la hauteur de Saratzika et aboutit à Kalamori, sur le Pruth; les territoires enlevés à la Russie furent donnés à la Moldavie, placée sous la suzeraineté de la Porte.

* **BESSE**, bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Brignoles; pop. aggl., 1,630 hab. — pop. tot., 1,720 hab. Ancienne place forte. « Cette petite ville, dit M. Ad. Joanne, dont les rues bien alignées aboutissent à deux jolies places, est située sur les bords d'un lac poissonneux, profond de plus de 30 mètres, qui déverse ses eaux dans l'Issole.

* **BESSE**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. d'Issoire, sur le penchant d'une colline dont la Couze baigne la base; pop. aggl., 821 hab. — pop. tot., 1,931 hab. Restes de fortifications.

BESSÉ, bourg de France (Sarthe), cant., arrond. et à 11 kilom. de Saint-Calais, près du confluent de la Braye et de l'Anille; pop. aggl., 1,295 hab. — pop. tot., 2,305 hab. Papeterie, fabriques de bougies, de siamoises et de cotonnades. A 1 kilom. et demi du bourg s'élève le château de Courtanvaux, autrefois siége d'une seigneurie, érigée plus tard en marquisat. Ce marquisat passa par la suite à la famille de Montesquiou, qui possède encore le château de Courtanvaux.

* **BESSÉGES**, ville de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. d'Alais par le chemin de fer, sur les deux rives de la Cèze; pop. aggl., 8,036 hab. — pop. tot., 8,908 hab. Cette ville est le centre du bassin houiller de la Cèze, qui s'étend dans toute la haute vallée de la Cèze et dans une des régions montagneuses du S. du département de l'Ardèche.

« Les mines de Bességes, dit M. Emile Frossard (*Tableau pittoresque de Nîmes et de ses environs*), se recommandent à l'attention des géologues et des naturalistes par l'énorme quantité et les dimensions extraordinaires des végétaux fossiles qui en tapissent les toits. C'est à une profondeur de 200 à 210 mètres qu'on trouve ces débris d'êtres organisés. La voûte des galeries offre bien la collection la plus curieuse qu'on puisse imaginer; on y remarque des conifères entiers et un grand nombre d'empreintes d'arbres, de feuilles, de calamites, de lépidodendrons et autres monocotylédons dont on ne connaît pas d'analogues vivants. »

L'exploitation de ces mines, malheureusement situées à une grande profondeur (200 mètres environ), ce qui augmente les frais d'extraction, a fait en quelques années d'un village ignoré une ville importante, qui possède aujourd'hui quatre hauts fourneaux, des fonderies de fonte, des forges anglaises, des fabriques de fers marchands, de rubans de fer, de rails, de tôles; des ateliers de construction de plaques tournantes, de ponts en fer et en tôle, de toitures en fer, etc.

Bességes a été le théâtre, en 1859 et 1861, de deux sinistres déplorables. Dans la nuit du 19 au 20 juillet 1859, le feu prit à l'église; les moyens de combattre l'incendie manquaient presque complétement, et le feu gagna les vastes bâtiments de la compagnie des forges, adossés à l'église. Tout fut dévoré; on évalua les pertes à 1,500,000 francs. En octobre 1861, à la suite d'un orage épouvantable, la Cèze, le Long et le Castillon, trois torrents qui se réunissent au-dessus de Bességes, débordèrent, et leurs eaux, formant une sorte de lac, crevèrent l'entrée d'une ancienne galerie depuis longtemps abandonnée, par où elles pénétrèrent dans les galeries en exploitation. Près de 2 millions de mètres cubes d'eau envahirent la mine avec une rapidité effrayante. Cent trente-neuf ouvriers étaient occupés aux travaux; vingt-huit s'échappèrent au premier moment, six autres purent gagner l'entrée à la nage, le reste fut englouti. Trois mineurs, fuyant devant le torrent, parvinrent à se réfugier dans une galerie haute, où l'eau les suivit; mais la pression de l'air refoulé la maintint à quelque distance, et ils trouvèrent un abri en se creusant des logettes dans les parois. Ils vécurent là quatre jours, sans lumière et sans provisions; heureusement, on avait entendu les coups qu'ils frappaient dans la muraille, et, dès le lendemain de la catastrophe, on commença à opérer leur sauvetage; il fallut creuser 30 mètres de galeries avec les plus grandes précautions, car un coup de pic donné mal à propos pouvait livrer passage à l'inondation, dont on n'était séparé que par un banc de houille. Après soixante-dix heures consécutives d'un travail acharné, on atteignit les captifs; ils n'étaient plus que deux, le troisième, un vieillard, s'était laissé tomber à l'eau, et ses compagnons n'avaient pu lui porter secours. Pour les deux survivants, ils avaient pu se soutenir en buvant de l'eau de la galerie, au risque de se tuer en s'aventurant jusqu'à elle, ce qui avait failli maintes fois leur arriver. Il semble qu'ils auraient dû trouver le temps long; au contraire, on les surprit beaucoup en leur apprenant que leur reclusion avait duré quatre jours; ils croyaient que la catastrophe ne remontait guère qu'à vingt-quatre heures. Neuf jours après ce sauvetage, on en accomplit un autre bien plus inespéré; deux hommes furent retirés vivants d'une galerie de remontée, où ils avaient été protégés comme les précédents par la pression de l'air refoulé. Ils avaient vécu là treize jours, buvant de l'eau noire de houille et mangeant le cuir de leurs souliers et de leurs courroies. Tous les autres mineurs, au nombre de cent cinq, avaient péri; on ne retrouva même pas tous les cadavres. Le gouvernement s'entendit avec la compagnie pour venir en aide aux veuves de ces malheureux; il fut alloué à chacune d'elles une rente viagère de 300 francs, augmentée de 100 francs par tête d'enfant. Sept médailles d'or et dix d'argent furent décernées aux sauveteurs qui avaient montré le plus d'énergie et d'abnégation.

BESSELIÈVRE (N...), matelot français, mort au Havre en 1861. Il se distingua lors du naufrage du *Rolland*, qui sombra dans la rade de Mazatlan en août 1849. Le vaisseau fut surpris la nuit par la tempête et chassa sur ses ancres; le capitaine était à terre; le second et tout l'équipage, s'emparant de la chaloupe, se hâtèrent de s'enfuir, abandonnant les passagers. Seul, le matelot Besselièvre resta à son poste, ranima le courage des passagers, installa les plus robustes aux manœuvres et essaya de sauver le bâtiment. Leurs efforts furent impuissants; le *Rolland* finit par talonner, le gouvernail fut emporté, le grand mât fut rompu par le vent et écrasa dans sa chute deux des passagers; bientôt le navire, à moitié rempli d'eau, se coucha sur le flanc. Quelques passagers essayèrent de se sauver à la nage et périrent. Besselièvre parvint à gagner un rocher sur lequel il espérait pouvoir organiser un va-et-vient; mais le câble se trouva trop court, et il revint partager le sort de ses compagnons d'infortune. Le jour était venu, au bout de toutes ces fatigues et de toutes ces angoisses, et deux embarcations, lancées du port, parvinrent à recueillir les naufragés. L'équipage, qui avait si lâchement déserté le navire en détresse, avait péri tout entier, quelques minutes après avoir quitté le bord. Besselièvre reçut la croix de la Légion d'honneur.

* **BESSENAY**, bourg de France (Rhône), cant. et à 10 kilom. de L'Arbresle, arrond. et à 22 kilom. de Lyon, sur un petit plateau, entre le Cone et le Conan; pop. aggl., 1,073 hab. — pop. tot., 2,285 hab. Le territoire de ce bourg produit de bons vins.

BESSERER (Guillaume), chroniqueur allemand de la fin du XVe siècle. Il assista, en 1495, à la diète de Worms, dont il a publié un historique sous ce titre : *Compte rendu et dissolution de la diète royale de Worms tenue en l'an* 1495.

BESSICA, ancienne contrée de la Thrace, qui était habitée par les Besses. V. ce dernier mot, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

* **BESSINES**, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. de Bellac, sur la rive gauche de la Gartempe; pop. aggl., 374 hab. — pop. tot., 2,636 hab. Château de Monime, bâti au XVe siècle.

BESSON (Joseph), missionnaire français, né à Carpentras en 1607, mort à Alep en 1691. Il entra, en 1623, dans l'ordre des jésuites et se destina d'abord au professorat. Après avoir enseigné les littératures anciennes, puis la philosophie au collége de Nîmes, il devint recteur de cette institution et, peu de temps après, se démit de ses fonctions pour se consacrer à l'apostolat. Il rejoignit les missions de Syrie et de Palestine et y resta jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut de la peste, en soignant les malades. On lui doit plusieurs ouvrages, dont le principal est la *Syrie sainte* ou *Des missions des Pères de la compagnie de Jésus en Syrie* (Paris, 1660, in-8°), réimprimé sous le titre de la *Syrie et la terre sainte au* XVIIe *siècle* (1862, in-8°).

BESSON (Jean-Baptiste-Charles), peintre et religieux français, né près de Besançon le 23 août 1816, mort à Mar-Yakoub, près de Mossoul, le 4 mai 1861. Il fut d'abord un des adeptes de Buchez, dont le néo-christianisme le séduisit. Après un voyage en Italie, à la suite de Sigalon, qui avait été chargé de copier la fresque du *Jugement dernier*, il entra dans l'atelier de Paul Delaroche. En 1838, il retourna en Italie, où il étudia principalement Cimabue et Giotto; l'année suivante, il se lia avec Lacordaire, et, à Pâques 1840, il s'associa à son œuvre en prenant lui-même, sous le nom d'**Hyacinthe**, l'habit de dominicain au couvent de Sainte-Sabine, à Rome. En 1845, il accepta la direction du noviciat de Chalais et se livra ensuite à la prédication. En 1850, il devint prieur du couvent de Sainte-Sabine et, en 1852, il entreprit la restauration de la salle capitulaire du couvent de Saint-Sixte-le-Vieux, à Rome, qu'il voulut orner de peintures à fresque. Ces peintures, que tous les étrangers, de passage à Rome, ont visitées, commencées en 1852, ont été terminées en 1859, après de nombreuses interruptions; elles sont consacrées à la glorification de saint Dominique et de l'ordre qu'il a fondé. Hippolyte Flandrin en a fait l'éloge; il en a vanté la composition et l'expression. « Il y a, dit-il, des choses vraiment pathétiques et d'une sobriété éloquente. » Il y a lieu seulement de craindre que l'humidité ne détériore promptement ces peintures et n'anéantisse, dans un temps peu éloigné, l'œuvre intéressante du Père Besson.

En 1856, le Père Besson fut envoyé en mission par le saint-siége à Mossoul, pour maintenir dans l'unité les chrétiens de ce pays, et surtout le clergé chaldéen, souvent attiré vers le nestorianisme; il revint en Europe en 1858, après avoir réussi dans sa mission. De nouvelles difficultés étant survenues, le Père Besson fut envoyé de nouveau à Mossoul en 1859 et mourut deux ans après, sans avoir revu la France, au couvent de Mar-Yacoub, dans le Kurdistan, à seize heures de route de Mossoul.

Sa vie a été écrite par M. E. Cartier, qui a aussi publié une partie de sa correspondance (*Vie*, Paris, 1869, in-12; *Lettres*, Paris, 1870, in-12).

BESSON (Louis), prélat français, né à Baume-les-Dames (Doubs) en 1821. Il fit ses études au collége de sa ville natale, puis il entra au grand séminaire de Besançon, où il fut ordonné prêtre. L'abbé Besson passa ensuite, comme professeur, au séminaire de

Vesoul. Quelques écrits archéologiques, insérés dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, dont il était membre, attirèrent sur lui l'attention du cardinal Matthieu, qui le chargea de diriger à Besançon le collége de Saint-François-Xavier, qu'il venait de fonder. Depuis lors, l'abbé Besson s'adonna avec succès à la prédication. Après la mort de M. Plantier (1875), il a été appelé à lui succéder comme évêque de Nîmes. Outre des articles insérés dans l'*Union franc-comtoise*, les *Annales franc-comtoises*, etc., M. Besson a publié : *Mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames* (1845, in-8°); *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure* (1846, in-8°); *Mémoire historique sur l'abbaye de Cherlieu* (1847, in-8°); *Histoire de la ville de Gray* (1851, in-8°); *Vie de Mgr Cart, évêque de Nîmes* (1856, in-12); *Nouveau souvenir de première communion* (1862, in-18); *Panégyriques et oraisons funèbres* (1870, in-8°), *M. de Montalembert en Franche-Comté* (1871, in-8°); les *Sacrements* (1873, 2 vol. in-8°), conférences; le *Sacré-cœur* (1873, 2 vol. in-8°), conférences; l'*Année des pèlerinages* (1874, in-12), sermons; les *Mystères de la vie future* (1874, in-8°), conférences, etc.

BESSON (Paul), avocat et homme politique français, né à Lons-le-Saunier le 5 juin 1831. Il étudia le droit à Paris, où, en 1860, il se fit recevoir docteur et inscrire au tableau des avocats. En 1867, M. Besson acheta une charge au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Attaché au parti clérical, il fut chargé de plaider quelques causes qui eurent un certain retentissement, et il défendit notamment les dominicains contre M. Lacordaire, qui poursuivait la révocation du testament fait par son frère en faveur de ces derniers. Lors des élections du 8 février 1871, il fut élu député dans le Jura par 30,156 voix. M. Besson alla siéger à droite parmi les monarchistes cléricaux et ne joua qu'un rôle insignifiant dans cette Assemblée. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant et la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Le 24 mai 1873, il contribua à la chute de M. Thiers et appuya toutes les mesures de réaction à outrance présentées par le gouvernement de combat. Le 13 novembre 1873, il vota pour le septennat; il s'abstint lors du vote qui renversa du ministère le duc de Broglie, repoussa les amendements Périer et Maleville, la constitution du 25 février, appuya la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature au Sénat dans le Jura, mais il échoua (30 janvier 1876) et rentra dans la vie privée. Au mois de juillet 1875, M. Besson avait eu un procès dont le retentissement avait été très-grand. M. Bréon, dont il avait épousé la fille, demanda au tribunal de la Seine de prononcer la nullité du mariage que M. Besson avait contracté, malgré lui, avec sa fille, qui venait de mourir, après une courte union, en laissant une fortune considérable à son mari. Ce procès, très-curieux au point de vue de l'action des influences cléricales, se termina par le rejet de la demande de M. Bréon; mais, dans les considérants de son jugement, le tribunal frappa d'un blâme sévère la conduite que M. Besson avait tenue à l'occasion de son mariage.

BESSONORNIS s. m. (bè-so-nor-niss — du gr. *bêssai*, halliers; *ornis*, oiseau). Ornith. Espèce du genre merle, qui habite l'Afrique. ‖ On l'a appelé aussi DESSONORNIS.

BESTIAUX s. m. pl. — Encycl. V. BÉTAIL, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

* **BESUCHET** (Jean-Claude), médecin. — Il est mort à Boulogne-sur-Seine en 1867.

BÉSYCHIDES s. m. pl. (bé-zi-ki-de). Antiq. gr. Prêtres qui desservaient le temple des Furies, élevé à Athènes, près de l'Aréopage, sur le conseil d'Epiménide de Crète.

* **BÊTA** s. m. — Chim. Lettre d'ordre qui sert à indiquer un second produit après qu'on vient d'en décrire un premier, qui était désigné par la lettre *alpha*.

* **BÊTE** s. f. — Art vétér. Nom vulgaire de la clavelée dans certaines contrées.

Bête de l'Apocalypse. V. APOCALYPSE, au tome 1er du *Grand Dictionnaire*, p. 479.

* **BETHELL** (sir Richard), homme politique anglais. — Il est mort en 1873.

* **BETHLÉEM**, petite ville de la Palestine. — A Bethléem, comme à Jérusalem, le voisinage de plusieurs communions chrétiennes qui se servent du même temple a souvent donné lieu à des rixes scandaleuses, et l'église de la Nativité, comme celle du Saint-Sépulcre, a été plus d'une fois le théâtre de véritables batailles. Le dernier événement de ce genre a particulièrement ému les divers Etats chrétiens et a mis en mouvement toute la diplomatie.

Ce drame bizarre a deux actes : dans l'un, il s'agit d'une tapisserie, et dans l'autre de quelques lampes. En 1869 s'était produit dans l'église de la Nativité un incendie qui détruisit ou détériora notablement une tapisserie et huit tableaux de la grotte. Tant que ces objets étaient restés intacts, personne n'en réclamait la propriété; quand ils furent détruits, tous, grecs, arméniens, catholiques, s'en déclarèrent possesseurs, pour établir un droit de propriété sur l'emplacement qu'ils occupaient, et chacun se déclara seul autorisé à les remplacer. Le gouvernement turc, d'accord avec l'ambassadeur de France, fit décider qu'il remplacerait lui-même les objets, que la tapisserie aurait un caractère latin, et que des tableaux, réduits à quatre, trois seraient peints à la manière des grecs et l'autre à la manière des latins. Malheureusement, avant que ce projet de conciliation eût été réalisé, deux religieux grecs dérobèrent un lambeau de la tapisserie à demi brûlée, et, pour se venger, les latins, sans attendre l'intervention des Turcs, installèrent eux-mêmes une tapisserie neuve. De là, bataille générale, dans la sainte grotte, entre les moines latins et les moines grecs, que les soldats turcs durent séparer à coups de crosse. Ils chassèrent les combattants de la grotte, qu'ils occupèrent militairement. Le gouvernement turc, d'accord avec l'ambassadeur français, télégraphia l'ordre d'enlever la tapisserie des latins et d'installer le plus tôt possible à sa place la tapisserie que les Turcs continuaient à préparer. Mais le plus tôt possible, en Turquie, se concilie très-bien avec une sage lenteur; les Turcs, que cette situation amusait, la prolongèrent plusieurs mois. Toutefois, la fameuse tapisserie finit par s'achever et même par être installée; on crut la paix faite, mais ce n'était qu'une trêve.

Les latins, depuis longtemps, possèdent sans conteste la grotte de Bethléem, et les grecs l'église supérieure; mais à qui appartient le passage qui conduit de l'une à l'autre? Les grecs le revendiquent comme étant chez eux, et les latins se l'attribuent comme conduisant chez eux. La question est délicate; le gouvernement consulté se prononça pour les grecs (1873), qui, pour affirmer leur droit, posèrent aussitôt des lanternes dans le passage en litige. Les prêtres latins, exaspérés, se portèrent dans le passage, brisèrent les lampes et portèrent leurs ravages jusque dans l'église supérieure, qu'ils saccagèrent. Les grecs, repoussant l'invasion, firent irruption dans la grotte, déchirèrent la tapisserie toute neuve qu'avaient mise les Turcs, détruisirent plusieurs tableaux, notamment deux belles toiles de Murillo. Tout cela, naturellement, n'eut pas lieu sans horions; cinq prêtres grecs et cinq prêtres latins furent sérieusement blessés dans la bagarre. La diplomatie en aura pour longtemps à régler amiablement cette affaire; mais les diplomates, qui ne cessent de sauvegarder avec tant de soin notre prestige en Orient, devraient bien se demander à la fin quel genre de prestige peuvent donner aux chrétiens ces scènes de boxe et de vandalisme.

* **BETHMONT** (Paul), avocat et homme politique français. — Pendant le siége de Paris, il s'engagea comme volontaire dans une compagnie de marche de la garde nationale. Le département de la Charente-Inférieure le nomma représentant aux élections du 8 février 1871; il alla siéger au centre gauche, fut plusieurs fois élu secrétaire par ses collègues et monta souvent à la tribune, où il savait se faire écouter, souvent même se faire applaudir par tous les partis; car sa parole habile et pleine de tact lui permet de dire sans blesser des vérités qui, dans une autre bouche, risqueraient fort de paraître offensantes. Aux élections du 20 février 1876, M. Paul Bethmont eut à lutter contre un candidat bonapartiste, sur lequel il ne l'emporta que de quelques centaines de voix. La Chambre des députés l'appela à la vice-présidence par 349 voix, et la réunion du centre gauche le nomma son président.

Pendant sa vie parlementaire, Paul Bethmont a généralement voté comme la gauche républicaine. Il veut sincèrement l'établissement d'un gouvernement fondé sur le suffrage universel, mais il croit que, pour en arriver là, il ne faut point recourir à des mesures violentes; il vaut mieux procéder lentement et faire acte de patience.

Bethsabée au bain, tableau de Rembrandt. La jeune femme d'Urie ne se distingue pas précisément ici par l'harmonie et la beauté des formes; c'est une robuste gaillarde, mieux faite pour l'amour sensuel que pour l'amour idéal. Elle vient de sortir du bain et est absolument nue; elle est assise sur une draperie blanche, et une vieille servante lui essuie les pieds. De la main droite, posée sur ses genoux, elle tient une lettre qui est sans nul doute un billet doux du roi David; elle réfléchit sur le contenu de cette lettre, et sa préoccupation trahit bien moins la femme disposée au plaisir que la femme pratique qui saura mettre à profit la passion du roi. Ce tableau, signé et daté de 1654, a été payé 105 guinées à la vente de M. William Young Ottley, à Londres, en 1837, et a fait partie, depuis, de la collection de M. Peacock. Smith (*Cat. suppl.*, n° 1) le signale comme une œuvre capitale de Rembrandt. « Si le connaisseur, dit-il, peut regretter que la beauté féminine fasse défaut à cette œuvre, il peut, du moins, y admirer un coloris excellent combiné avec un clair-obscur d'une grande puissance. » Jean-Michel Moreau le jeune a gravé, en 1763, une *Bethsabée au bain*, d'après Rembrandt; le même sujet a été reproduit par un graveur anglais, J. Burnet, qui travaillait vers 1820.

Une autre composition, qui a été gravée par J.-G. Haid, et qu'on intitule quelquefois la *Maîtresse de Rembrandt*, représente Bethsabée assise dans un élégant boudoir et tenant une lettre de David, qui vient de lui être remise par une vieille femme; elle est vêtue d'un costume ou pour mieux dire d'un déshabillé des plus coquets, et ses cheveux blonds se déroulent en longues tresses sur ses épaules.

Bethsabée au bain, tableau de Robert-Fleury. Le moment choisi par le peintre est celui où la belle Juive, après avoir dépouillé ses vêtements, descend dans la piscine; son mouvement a toutes les séductions de la grâce et toutes les délicatesses de la chasteté. « Cette *Bethsabée* est admirable, a dit M. de Lescure (*Gazette de France* du 21 février 1860). C'est bien là la femme aux cheveux d'or qui fut la fatalité de la vie de David. J'aime cette pudeur sans innocence, cette volupté troublée et farouche avec laquelle la belle baigneuse descend dans l'eau comme dans un abîme. » Un autre critique, M. Victor Fournel, n'a vu dans cette *Bethsabée* « qu'un prétexte à une étude de carnations exécutées dans un ton chaud et vigoureux. » C'est surtout, en effet, par les mérites de l'exécution que brille ce tableau, dont la composition est des plus simples. M. Robert-Fleury a tant dépensé d'imagination et d'érudition dans la plupart de ses œuvres, qu'on peut lui pardonner de s'être borné cete fois-ci à faire acte de peintre. Sa *Bethsabée* est fort éloignée, d'ailleurs, des académies de l'école classique; si elle n'a pas la puissance des figures créées par Rembrandt, elle possède, du moins, quelques-unes de leurs qualités : elle est enveloppée d'une chaude lumière, elle se meut, elle vit.

Bethsabée, statue de marbre, par Jules Blanchard. L'épouse d'Urie vient de sortir du bain; elle est entièrement nue et se penche pour prendre ses vêtements placés sur un socle près duquel elle est debout. Sa tête est légèrement tournée vers l'épaule gauche; ses yeux, à demi clos et baissés, ont une expression de modestie charmante, que relève encore le plus doux, le plus délicieux des sourires. Les cheveux, relevés au-dessus des tempes, se déroulent librement sur les épaules. Le bras gauche, ramené devant le sein, ne cache rien des beautés secrètes de Bethsabée; et l'on conçoit qu'en apercevant ce beau corps, aux formes si souples et si harmonieuses, le saint roi David soit devenu amoureux au point de commettre toutes sortes de folies.

La statue que nous venons de décrire a été exposée au Salon de 1874. Le modèle en plâtre avait paru au Salon de 1872.

Béthulie délivrée (*Betulia liberata*), drame sacré italien, paroles de Métastase, musique de Reutler; représenté pour la première fois dans la chapelle impériale à Vienne en 1734. Cet ouvrage a été composé sur la demande de l'empereur Charles VI. Les morceaux les plus saillants sont les chœurs : *Pietà, se irato sei* et *Lodi al gran Dio, che oppresse.*

Béthulie délivrée (*Betulia liberata*), drame sacré italien, paroles de Métastase, musique de Cafaro (Pascal); représenté à Naples vers 1778. Elève de Leo, Cafaro se distingua surtout dans la musique d'église. La pureté du style s'allie à l'expression du sentiment des paroles, particulièrement dans l'air de Judith : *Del pari infeconda d'un fiume è la sponda*, et dans celui d'Ozia : *Se Dio veder tu vuoi.*

* **BÉTHUNE**, ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arrond., à 29 kilom. d'Arras; pop. aggl., 4,204 hab. — pop. tot., 8,410 hab. L'arrond. comprend 8 cantons, 142 communes, 172,471 hab. Fabriques de sucre et raffineries de sel, fabrique de pipes, atelier de confection de vêtements militaires; commerce de grains, de graines oléagineuses et de toiles; tartes et andouillettes renommées.

— *Histoire*. Nous allons compléter ici, d'après M. Ad. Joanne, les détails historiques que nous avons donnés sur cette ville au tome II du *Grand Dictionnaire*, p. 649. En 1778, le duc de Sully obtint du roi, pour lui et pour ses successeurs, le comté de Béthune. « En 1813 et 1814, l'arrondissement de Béthune, qui s'était fait remarquer par son opposition au gouvernement impérial, devint l'asile des nombreux réfractaires des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Une partie de cet arrondissement (au N. de Béthune), nommée *pays de Lallœu* et surnommée le *pays Bas*, forme une contrée marécageuse, couverte d'arbres, coupée de nombreux fossés, de buissons, de haies, et dans laquelle il n'existait alors aucune route pavée. On ne peut y circuler en voiture ou à cheval que pendant les grandes sécheresses ou les fortes gelées. Les piétons eux-mêmes ne peuvent marcher sur cette terre glissante qu'en posant le pied sur de larges pierres, placées de distance en distance, à 30 centimètres environ l'une de l'autre. Aidé d'un bâton, on marche, ou plutôt on saute en cadence de pierre en pierre, au risque de tomber, d'un côté dans la boue du chemin, de l'autre dans des fossés larges et profonds. Quand deux voyageurs se rencontrent sur ces pierres étroites, l'un d'eux est obligé de s'appuyer contre un arbre pour laisser passer l'autre. Les réfractaires, réfugiés en grand nombre dans cette contrée singulière, s'y trouvaient protégés par la bienveillance des habitants autant que par la nature du pays. Ils s'étaient donné pour chef un d'entre eux, Louis Fruchart, surnommé Louis XVII, parce qu'il était le dix-septième enfant vivant du même père. Napoléon envoya contre eux une division de la garde impériale, commandée par le général Boyer de Ribeval. Cet officier dut attendre à Béthune une forte gelée du mois de janvier pour pénétrer dans le pays et y réduire les insurgés; mais on commit la faute de les incorporer ensuite à la garnison de Béthune, et, au premier dégel, ils regagnèrent le pays de Lallœu, où ils ne furent plus inquiétés jusqu'à la Restauration. » Béthune a vu naître : Robert de Béthune, l'un des compagnons de Godefroi de Bouillon à la première croisade; Jean Buridan, recteur de l'Université de Paris, mort en 1358. C'est à Béthune qu'ont été forés les premiers puits artésiens.

BÉTHUNE (Hippolyte DE), évêque français, arrière-neveu du duc de Sully et petit-fils de Philippe de Béthune, né en 1647, mort en 1720. Il n'avait que trente-quatre ans lorsque Louis XIV le nomma au siége épiscopal de Verdun. A part quelques tracasseries que dut subir son clergé, sa conduite fut irréprochable, chose assez rare chez un évêque de cette époque, et il mit beaucoup d'habileté dans son administration. Il établit un grand séminaire à Verdun et fit composer pour l'usage de son diocèse un *Catéchisme*, un *Rituel*, une *Méthode pour administrer utilement le sacrement de pénitence*, ouvrages qu'un grand nombre d'évêques adoptèrent. Vinrent ensuite le *Nouveau bréviaire de Verdun* (1693, in-8°) et le *Missel* (1699, in-fol.). Il fut un des premiers prélats français qui interjetèrent appel de la bulle *Unigenitus*. En 1713, il fonda à Verdun un hôpital, auquel il laissa presque toute sa fortune en mourant.

BÉTHUNE D'ORVAL (Anne-Léonore DE), religieuse française, auteur d'ouvrages ascétiques, née à Paris en 1657, morte en 1733. Elle n'avait encore que vingt-neuf ans lorsque Louis XIV la nomma abbesse de Notre-Dame-du-Val-de-Gis. Elle a laissé, sous le voile de l'anonymat : *Réflexions sur l'Evangile; Idée de la perfection chrétienne et religieuse, pour une retraite de dix jours; Règlement de l'abbaye de Gis, avec des réflexions; Vie de Mme de Clermont-Monglat*, l'abbesse à laquelle elle avait succédé.

BÉTIFALQUE s. f. (bé-ti-fal-ke). Bot. Syn. de TAMIER.

BÉTION s. m. (bé-ti-on). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'origan.

Betly, opéra italien en deux actes, paroles et musique de Donizetti; représenté pour la première fois à Naples en 1836, et à Paris, d'après la traduction en français de M. Hippolyte Lucas, sur le théâtre de l'Opéra, le 27 décembre 1853. Donizetti abusa souvent de sa prodigieuse facilité. Quelques-uns de ses ouvrages sont acquis à la postérité; les autres sont déjà oubliés. Parmi ces derniers, on peut citer, sans crainte d'être taxé de sévérité, l'opéra de *Betly*, qui ne produisit qu'un médiocre effet à l'Académie de musique, lors de son apparition en 1853, moins de cinq ans après la mort du chantre inspiré de *Lucia*. Bornons-nous donc à citer pour mémoire cette œuvre assez faible, dont on ne chante plus que la tyrolienne, fort bien écrite et d'un effet certain dans les concerts. La voix séduisante de Mme Bosio ne put sauver la partition du naufrage. Donizetti, qui unissait facilement le talent de poëte à celui de musicien, avait traduit lui-même le livret de *Betly* sur le *Chalet* de Scribe et Mélesville, mis en musique par Adolphe Adam (1834). Ajoutons que Donizetti n'avait rien pris, ou fort peu de chose, aux arrangeurs français. Ceux-ci s'étaient bornés, en somme, à convertir en opéra-comique le *Betly* de Gœthe, qui remettait en lumière le *Daphnis et Alcimadure*, pastorale de Mondonville, imitée elle-même de l'*Opéra de Froustignan*, pièce languedocienne. Nous pourrions remonter à Longus et à Théocrite.

BÉTOU (Alexandre), graveur français du XVIIe siècle. On lui doit quatre-vingt-treize estampes d'une mauvaise exécution, mais qui sont néanmoins fort recherchées des amateurs, parce qu'elles donnent seules la reproduction des peintures du Primatice dans les galeries de Henri II et d'Ulysse, au palais de Fontainebleau.

Bettina, opéra-comique en un acte, paroles de M. Emile de Najac, musique de M. Léonce Cohen; représenté aux Fantaisies-Parisiennes le 14 juin 1866. La donnée de cette pièce n'est pas neuve. Vieille histoire de tuteur et de pupille, mais compliquée d'une servante que son maître croit sotte et qui est pleine de malice, *finta simplice*. Cet ouvrage a servi de pièce de début à M. Léonce Cohen, prix de Rome. L'air de Bettina : *Elle veut être une fermière;* les couplets : *Le plus bête n'est pas celui qu'on pense*, ont obtenu du succès. Chanté par Berthé, Costé, Mlles Costa et Hermance.

* **BETTON**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant., arrond. et à 11 kilom. de Rennes, sur la rive droite de l'Ille et le canal d'Ille-et-Rance; pop. aggl., 354 hab. — pop. tot., 2,038 hab. Ce bourg fut pillé et incendié à trois reprises pendant les guerres de la Ligue.

BETTY (William-Henry WEST), acteur anglais, connu dans son jeune âge sous le nom de *l'Enfant Roscius*, né à Shrewsbury en 1791, mort en 1874. Son père était l'un des plus éminents médecins de Lisburn (Irlande). A l'âge de onze ans, on l'emmena un soir voir au théâtre Ballast mistress Siddons dans le rôle d'Elvire de la tragédie de *Pizarre*, et cette pièce produisit sur sa jeune imagination une impression telle, qu'à partir de cette époque le drame devint son étude favorite. Le 11 août 1803, avant qu'il eût atteint douze ans, il parut sur le théâtre dans le rôle d'Osman de la tragédie de *Zara*, et à la suite d'une courte, mais rapide série de représentations données par lui en province, il signa un engagement pour douze représentations au théâtre de Covent-Garden. En 1805, le jeune Betty avait de 50 à 100 guinées par soirée. La dernière fois qu'il parut sur la scène ce fut à Southampton, à l'occasion de son bénéfice d'adieu, qui eut lieu le 9 août 1824. Betty avait alors trente-deux ans et se retirait du théâtre.

BETUN s. m. (be-tun). Liquide fétide qui emplit la tonne dans laquelle on jette les détritus des feuilles et des côtes de tabac.

BÉTYLE, fils d'Uranus et de Ghè, frère de Saturne.

* **BETZ**, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. de Senlis, sur la Grivelle, affluent de l'Ourcq; pop. aggl., 405 hab. — pop. tot., 541 hab.

BEUDANT (Charles), jurisconsulte français, né à Fontenay-lez-Fleury (Seine-et-Oise) en 1829. Il est fils de M. Beudant de l'Institut, mort en 1850. M. Charles Beudant étudia le droit à Paris, se fit recevoir licencié, puis docteur et fut attaché à la Faculté de cette ville comme professeur agrégé. Aux élections municipales de Paris en 1871, il se porta candidat dans le quartier de Notre-Dame-des-Champs et fut élu au 2e tour le 30 juillet. Républicain conservateur, M. Beudant siégea au conseil municipal dans le groupe des modérés et refusa, au mois d'octobre 1873, de signer une adresse aux députés de la Seine, leur demandant de protester contre les tentatives de restauration monarchique qui étaient faites alors. Dans une lettre qu'il adressa à ce sujet à M. Hérold, il expliqua son refus par des raisons de conduite politique et d'opportunité. Aux élections du 29 novembre 1874, il eut pour concurrent le docteur Robinet, candidat radical, et par suite de diverses circonstances, ce fut seulement le 14 février 1875 qu'eut lieu l'élection définitive. Cette fois encore, M. Beudant fut élu par 2,393 voix contre 2,339 données à son concurrent. Il a continué à voter avec la fraction la plus modérée du conseil. Collaborateur actif de la *Revue critique de la législation* et de la *Revue pratique du droit français*, il a publié un ouvrage intitulé : *De l'indication de la loi pénale dans la discussion devant le jury* (1861, in-8°).

* **BEULÉ** (Charles-Ernest), archéologue et homme politique français. — Il est mort par suicide à Paris le 4 avril 1874. Jusqu'à la fin de l'Empire, M. Beulé continua avec un grand succès son cours d'archéologie et publia sur les premiers Césars romains des ouvrages dans lesquels, par des allusions transparentes, il attaquait avec vivacité le despotisme des Bonaparte. Son attitude vis-à-vis de l'Empire avait beaucoup contribué à lui attirer la sympathie des lettrés. Cependant M. Beulé était trop soucieux de sa fortune pour que son opposition fût en réalité bien tranchée. Il le prouva de reste lorsque Napoléon III lui envoya un exemplaire de son *Histoire de Jules César*. La lettre de remercîment qu'il lui envoya alors est d'une remarquable platitude. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Beulé reçut de la Société de secours aux blessés la mission d'organiser les ambulances et les comités de distribution dans l'ouest de la France. Lors des élections du 8 février 1871, ses compatriotes de Maine-et-Loire l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale par 102,600 voix. Il alla siéger au centre droit, dans les rangs des orléanistes, déploya aussitôt une grande activité, fut nommé rapporteur de la proposition Keller sur l'Alsace-Lorraine, fit, au sujet de la translation de l'Assemblée à Versailles, un rapport dans lequel il se montra très-hostile à Paris, puis il devint membre des commissions de décentralisation, du budget, de l'organisation du pouvoir exécutif, etc. M. Beulé vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la loi sur les conseils généraux, au sujet de laquelle il prononça un discours, pour les prières publiques et la pétition des évêques; il s'abstint sur la proposition Rivet, commençant dès cette époque à se montrer hostile à M. Thiers, puis il vota pour le maintien des traités de commerce, pour la proposition Feray, contre le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Un très-remarquable discours qu'il prononça au mois de mars 1872 pour demander le maintien des subventions théâtrales produisit une vive impression et le mit tout à fait en évidence. Le centre droit considéra, à partir de ce moment, l'ancien professeur d'archéologie comme un de ses meilleurs orateurs et crut avoir trouvé en lui l'étoffe d'un homme politique. Cette même année, il devint membre de la commission des Trente et fit une opposition de plus en plus accentuée à M. Thiers. Plus tard, dans une réunion du centre gauche, il exposa l'interminable série de lois que, d'après lui, l'Assemblée nationale devait voter avant de se séparer, et il prit part à la discussion sur le conseil supérieur de l'enseignement. La part active qu'il prit au renversement de M. Thiers le 24 mai 1873 lui valut d'être nommé, le 25 mai, ministre de l'intérieur dans le cabinet dont M. de Broglie avait la présidence. M. Beulé fut chargé, à ce titre, d'inaugurer ce détestable gouvernement, dit de l'ordre moral, qui jeta en France un trouble si profond et qui prit pour programme l'écrasement de la République et des républicains, la suppression de toutes les libertés et la restauration, malgré le pays, du gouvernement monarchique dès que les coalisés pourraient s'entendre sur la personne qui devait occuper le trône. Dans cette œuvre de violente et inepte réaction, l'archéologue Beulé donna toute la mesure de son absolue nullité comme homme d'Etat. Qui plus est, il perdit jusqu'à ces facultés oratoires, purement académiques, qui l'avaient mis en évidence; ne pouvant plus préparer laborieusement ses discours, forcé par le cours des discussions de répondre à des arguments imprévus, il manqua totalement de présence d'esprit, et il émailla ses discours de mots malheureux, qui déridèrent les fronts les plus sombres. M. Beulé commença par révoquer tous les préfets et sous-préfets soupçonnés de quelque sympathie pour la République, et il les remplaça par des fonctionnaires légitimistes, orléanistes et bonapartistes. Le 1er juin, il adressa aux préfets une circulaire, dans laquelle il leur ordonna d'entrer en communication constante avec la population, de dire bien haut de quel côté sont leurs sympathies et les encouragements du gouvernement, en leur assurant que sa responsabilité couvrirait toujours la leur. Le 5 juin, il écrivit une circulaire pour ordonner de réprimer sévèrement le colportage d'adresses appréciant les événements politiques du 24 mai et commença à sévir contre les journaux républicains, dont un grand nombre fut supprimé ou suspendu. Interpellé le 10 juin par M. Lepère, député, au sujet de la suppression du *Corsaire*, il déclara que ce journal avait été supprimé pour avoir ouvert une souscription et que le gouvernement maintiendrait l'état de siége. « M. Lepère, dit-il, a demandé ce que c'était que l'ordre établi; mais c'est le pouvoir de l'Assemblée que le pays a choisie dans un jour de malheur. » Cette parole devait longtemps défrayer la gaieté française; le parti républicain s'en empara comme du jugement le plus heureux qu'on eût encore porté sur une Chambre où dominait à un si haut point l'esprit clérical et réactionnaire. Ce fut aussi le 10 juin que M. Gambetta, intervenant dans la discussion, demanda des explications au ministre de l'intérieur sur une circulaire confidentielle, dont il fit la lecture, et qui avait été adressée aux préfets et aux sous-préfets le 4 juin. Dans cette circulaire, on lisait : « Il est nécessaire que nous reprenions du côté de la presse l'autorité qu'un système d'indifférence et de neutralité nous a fait perdre. Indiquez-nous les journaux conservateurs ou susceptibles de le devenir, quelle que soit d'ailleurs leur nuance; sachez leur situation et le prix qu'ils pourraient attacher au concours bienveillant de l'administration. Dites-nous le nom de leurs rédacteurs en chef, leurs opinions présumées, leurs antécédents, etc. » M. Beulé assuma la responsabilité de cette circulaire, rédigée par M. Pascal, son secrétaire d'Etat; il essaya de la justifier et trouva une majorité qui l'approuva. Mais il n'en fut pas de même dans le pays, qui put apprécier à sa juste valeur la moralité du gouvernement de l'ordre moral, et le ministre de l'intérieur ne put se relever du coup qui lui avait été porté. Lors de la discussion relative à la question des enterrements civils et de l'arrêté pris à ce sujet par le préfet de Lyon, Ducros, M. Beulé se montra au-dessous même de l'insuffisance. Pour justifier la violation flagrante de la liberté de conscience, il eut recours aux plus pitoyables arguments; mais cette fois, il recueillit les applaudissements des cléricaux, à l'instigation desquels il écrivit, en juillet, une circulaire pour ordonner le repos du dimanche. Ne soupçonnant pas que, pour entrer en vigueur, les lois et décrets ont besoin d'être promulgués, M. Beulé n'hésita point à affirmer que le département des Vosges était en état de siége, parce qu'il se trouvait dans les cartons de son ministère un projet de décret sur la mise en état de siége de ce département, projet qui n'avait été ni voté par le Sénat ni inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*. Le 24 novembre, il fit un discours pour répondre à une interpellation de M. Léon Say, relative à la non-convocation des électeurs dans les départements où il y avait des siéges vacants pour la députation. Ce fut dans ce discours qu'il prononça cette parole : « Aujourd'hui, la responsabilité ministérielle se présente pour la première fois dans toute sa beauté. » Deux jours plus tard, le 26 novembre 1873, M. Beulé dut se démettre du portefeuille de l'intérieur, que prit le duc de Broglie, et il redevint simple député. Il ne reparut plus qu'une seule fois à la tribune pour parler sur la surveillance de la haute police. Quelque temps après, il fut l'objet d'une manifestation peu sympathique de la part de l'Ecole des beaux-arts. Le 4 avril 1874, le domestique de M. Beulé étant entré dans sa chambre pour l'éveiller le trouva mort sur son lit. Il s'était frappé au cœur de deux coups de couteau. D'après les uns, ce suicide fut attribué à de grandes pertes que l'ancien ministre avait faites à la Bourse; d'après d'autres, à d'intolérables souffrances que lui faisait éprouver une maladie de cœur.

Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : *Fouilles à Carthage* (1860, in-8°); l'*Architecture au siècle de Pisistrate* (1860, in-8°); *Phidias*, drame antique (1863, in-12); *Eloge d'Horace Vernet* (1863, in-8°); *Eloge d'Hippolyte Flandrin* (1864, in-8°); *Eloge de Meyerbeer* (1865, in-8°); *Histoire de la sculpture avant Phidias* (1864, in-8°); *Causeries sur l'art* (1867, in-8°); *Auguste, sa famille et ses amis* (1867, in-8°); *Tibère et l'héritage d'Auguste* (1868, in-8°); *Histoire de l'art grec avant Périclès* (1868, in-8°); le *Sang de Germanicus* (1869, in-8°); le *Procès des Césars. Titus et sa dynastie* (1870, in-8°); l'*Opéra et le drame lyrique* (1872, in-8°), discours; *Fouilles et découvertes, résumées et discutées en vue de l'histoire de l'art* (1873, 2 vol. in-8°).

BEURET (Georges), général français, né à La Rivière (Haut-Rhin) en 1803, mort à la bataille de Montebello le 20 mai 1859. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit avec le grade de sous-lieutenant, prit part à la guerre d'Espagne, puis à la campagne de Morée, et devint capitaine adjudant-major en 1836. Beuret fut envoyé ensuite en Algérie, où il se distingua par sa valeur et reçut le grade de chef de bataillon. Il venait d'être promu lieutenant-colonel lorsqu'il fut attaché à l'armée chargée par Louis Bonaparte de s'emparer de Rome et d'y renverser la république (1849). Colonel en 1852, il conquit en Crimée le grade de général de brigade (1855). De retour en France, Beuret reçut le commandement d'une brigade de l'armée de Paris. En 1859, il fit partie de l'armée envoyée en Italie et trouva la mort en combattant les Autrichiens à Montebello.

BEURNONVILLE (Etienne-Martin, baron DE), général français, né à La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne) en 1779, mort en février 1876. Neveu du maréchal de Beurnonville, il fut destiné à la carrière des armes. A quinze ans, il entra dans la marine, qu'il quitta peu après pour aller étudier à l'Ecole militaire de Fontainebleau. Sous-lieutenant en 1807, il fit la campagne de Pologne, devint, en 1809, aide de camp de Macdonald, qu'il suivit en Espagne, puis en Russie, fut promu, en 1813, à quelques mois d'intervalle, chef de bataillon et colonel et reçut une grave blessure en combattant les Prussiens à Arnheim. En revenant en France, Louis XVIII lui donna le titre de baron et, en novembre 1815, le commandement d'un régiment de la garde royale. Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, le colonel de Beurnonville essaya de l'arrêter près de Juvisy; mais, voyant ses hommes se débander, il dut battre en retraite. Promu général de brigade en 1817, il fut nommé pair de France en 1821, devint, l'année suivante, aide de camp du duc d'Angoulême, avec qui il fit la guerre d'Espagne, et reçut la croix de grand officier de la Légion d'honneur en 1825. Après la révolution de 1830, il resta fidèle aux Bourbons, fut mis alors à la réforme et se démit de son siége à la Chambre des pairs, après l'abolition de la pairie héréditaire. A partir de ce moment jusqu'à sa mort, il vécut dans la retraite.

* **BEURRE** s. m. — Encycl. *Falsification du beurre*. A ce que nous avons dit sur ce sujet dans le tome II du *Grand Dictionnaire*, nous allons ajouter quelques renseignements fournis par M. Meymott Ridy à la Société des médecins attachés au bureau d'hygiène à Londres :

On falsifie d'abord le *beurre* en y introduisant une certaine quantité d'eau, au moyen d'aspersions et de battages répétés lorsqu'il est encore semi-solide, après avoir été chauffé à 100°; par ce procédé, on peut introduire dans le *beurre* jusqu'à 28 pour 100 d'eau.

130 échantillons de *beurre* achetés chez divers marchands du comté de Kent ont donné les résultats suivants au point de vue de l'eau : 7 échantillons contenaient 7 à 9 pour 100 d'eau; 21, de 9 à 10 pour 100; 34, de 10 à 12 pour 100; 42, de 14 à 17 pour 100; 18, 24 pour 100; 9, plus de 25 pour 100. L'eau peut donc jouer un rôle important dans la falsification. Il est donc nécessaire, lorsque l'on fait des analyses de *beurres*, de désigner la quantité d'eau contenue dans ces *beurres* dès qu'elle dépasse 10 pour 100.

On falsifie aussi le *beurre* en employant le sel en excès. Ainsi, à l'analyse, sur 27 échantillons, 2 ont donné moins de 3 pour 100 de sel; 2 autres, 3 et 4 pour 100; 3, de 4 à 5 pour 100; 4, de 5 à 6 pour 100; 10, de 6 à 7 pour 100; 2, de 7 à 8 pour 100; 1, de 8 à 9 pour 100; 2 sont arrivés à 10 pour 100 et 1 à 17 pour 100. Au-dessus de 7 pour 100 commence la fraude suivant le docteur Meymott.

La falsification la plus usuelle est pratiquée avec du saindoux, de la moelle et d'autres corps gras; mais le mélange n'est jamais intime, parce qu'il ne peut avoir lieu à chaud. Les graisses ne sont pas constituées comme le *beurre*, car elles contiennent de la stéarine, de l'oléine, de la margarine, etc.; par conséquent, lorsque l'on veut les découvrir dans le *beurre*, il faut noter le point de fusion et de solidification du mélange.

Le goût sert aussi à découvrir la fraude. Le *beurre* pur, mis sur la langue, fond rapidement sans produire aucune sensation de granulation; lorsque des graisses y sont introduites, il fond plus lentement, et il se produit, au moment de la fusion des dernières parties, une sensation de granulation.

D'autre part, le bon *beurre* est presque toujours d'un beau jaune bien uniforme, tandis que le *beurre* falsifié est plus pâle et présente des marbrures résultant de son mélange imparfait avec les graisses.

Le *beurre* sur lequel on voit des stries, ou de petites marbrures peut presque toujours être considéré comme suspect. Lorsque l'on passe rapidement un couteau sur du *beurre* pur, on obtient une surface lisse, qui prend un aspect grenu lorsqu'il y a eu des mélanges.

— *Beurre artificiel*. On fabrique aujourd'hui à New-York, avec des graisses de bœuf, un *beurre* tout à fait artificiel. Voici comment on procède :

La graisse est d'abord lavée et épurée à grande eau, pendant deux heures; puis, au moyen d'une puissante machine à hacher, elle est déchiquetée et pressée en même temps contre un tamis très-fin, adapté contre l'une des parois de la machine.

Le tout fonctionne à la vapeur, et l'instrument est construit de façon à débiter un millier de livres de graisse par heure. La graisse sort sous forme de gelée et beaucoup plus blanche que lorsqu'elle y a été introduite. La seconde opération consiste à séparer l'oléine liquide, la stéarine et la margarine des tissus animaux qui les enveloppaient.

Dans ce but, le tout est mis dans de grandes cuves en bois, chauffées au moyen de tuyaux de vapeur, et une fois arrivé à l'ébullition, on continue de faire bouillir pendant deux heures. La chaleur fait monter l'oléine et la stéarine à la surface, tandis que les autres matières organiques, telles que tissus et parties fibreuses ou muscles, restent au fond.

On dirige ensuite le liquide bouillant dans de grands réservoirs placés sous les cuves et on le laisse s'y refroidir lentement. Environ 90 pour 100 net d'un mélange d'oléine, de stéarine et de margarine sont ainsi obtenus d'un poids donné de graisse. Reste maintenant à séparer l'oléine liquide de la stéarine et de la margarine solides, et voici comment se pratique l'opération.

Le contenu des réservoirs est versé sur une table dans de petits moules en étain recouverts de sacs en toile se fermant à chaque extrémité et contenant environ 1 kilogr. Lorsque ces sacs sont pleins, on les enlève des moules et on les passe sous une presse à huile. La graisse ainsi comprimée s'échappe par le treillis serré de la toile, sous la forme d'une huile jaune, qui est recueillie dans des récipients en fer galvanisé.

C'est cette huile ou oléine, contenant une solution plus ou moins grande de margarine et de stéarine, qu'il ne reste plus qu'à baratter, pour former du *beurre*. Le résidu des sacs est de la stéarine solide, qui sert principalement à la fabrication des bougies.

La dernière main-d'œuvre du *beurre* artificiel consiste à baratter l'oléine, qu'on a soin d'additionner seulement d'un cinquième de lait aigre; puis on l'agite pendant environ vingt minutes, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à une certaine consistance.

Au sortir des barattes, le *beurre* artificiel est coloré au moyen d'une teinture végétale tout à fait inoffensive, et, après l'avoir salé, on le travaille comme le *beurre* ordinaire. Jusqu'à présent, le *beurre* artificiel, d'un prix peu élevé comparativement, se consomme presque exclusivement à New-York.

* **BEURRÉRIE** s. f. — Bot. Genre de plantes. Syn. de CALYCANTHE.

* **BEUST** (Frédéric-Ferdinand, baron DE), homme d'Etat allemand, né à Dresde en 1809. — Sa famille était originaire du Brandebourg. Il fit ses études à l'Ecole de la Croix, de Dresde, les continua à l'université de Gœttingue, où il suivit les cours d'économie politique du savant Heeren, et les acheva à l'université de Leipzig, où il prit ses grades. Dès l'âge de vingt-deux ans, il fut attaché au ministère des affaires étrangères du royaume de Saxe, y occupa divers emplois et compléta son éducation politique en visitant les principales cours de l'Europe. En 1836, il fut envoyé à Berlin comme secrétaire de légation et, en 1838, à Paris. Trois ans plus tard, il fut chargé d'affaires de Saxe à Munich, et il y épousa la fille du général bavarois Von Jordan. Il remplit ensuite un poste diplomatique à Londres, fit partie, en 1848, d'une combinaison ministérielle qui avorta en présence de la révolution de Février, cette révolution ayant eu son contre-coup dans presque toutes les capitales de l'Europe, et il fut alors envoyé comme représentant de la Saxe à Berlin.

Sa véritable carrière politique commença en 1849. La révolution avait gagné la Saxe, et le roi Frédéric-Auguste II ne savait quel parti prendre. M. de Beust, appelé au ministère des affaires étrangères, dans le cabinet de Held, lui conseilla de fuir sa capitale et de se réfugier à Kœnigstein. Une partie de l'armée saxonne était alors en Slesvig-Hol-